

Nous soutenons le Parc National de la Vanoise.

Le 2 septembre 2015, après une réunion publique à Bramans sur la charte du Parc National de la Vanoise, des éleveurs ovins séquestraient 3 membres du Parc. Avec cet acte inqualifiable, ce n'est pas seulement l'image du Parc qui est abîmée. C'est aussi l'intégrité physique et morale de 3 personnes représentant cette administration. Nous ne pouvons admettre un tel coup de force. C'est un déni de démocratie car là où la force l'emporte, le chaos n'est jamais loin. Nous renouvelons notre estime amicale aux gardes moniteurs et à l'administration du Parc National de la Vanoise.

Sans nier les difficultés des éleveurs, nous ne pouvons comprendre et admettre que la prise d'otages et la séquestration soient devenues des préalables à une discussion et à une décision. Nous dénonçons les absences et incohérences de la préfecture. Nous demandons au préfet de condamner cette exaction et de porter plainte contre les auteurs. Sinon, ce serait un précédent arbitraire et injustifiable.

Le loup est un bouc émissaire facile. Ce n'est pas lui qui étrangle les éleveurs, mais bien le système économique libéral. Celui-ci ne reconnaît pas la juste valeur du travail des agriculteurs et des éleveurs qui nous nourrissent. Le développement des circuits courts et un meilleur prix sont des solutions réelles qui demandent une vraie volonté politique. À notre époque, sur les produits alimentaires, les labels fleurissent avec plus ou moins de bonheur et de garantie pour les consommateurs. Le label Parc National peut aussi aider à sauvegarder notre agriculture de montagne.

En tant qu'association environnementale, Vivre et Agir en Maurienne a participé à la discussion sur la charte du Parc National de la Vanoise, aux côtés des élus, des administrations et des scientifiques. Nous regrettons que deux seules communes aient adhéré : Peisey-Nancroix et St Martin de Belleville. Aujourd'hui, l'adhésion à la Charte du Parc national de la Vanoise est aussi un engagement pour l'avenir. Ce Parc National est notre bien commun, non seulement pour les 29 communes riveraines mais à tous ceux qui viennent le visiter et le découvrir. Il est devenu au fil des années l'emblème majeur de notre territoire, ainsi connu du monde entier. À tel point que beaucoup de communes se prévalent du nom de Vanoise dans leur panneau d'entrée de village ou dans leurs publicités touristiques. Avec le dérèglement climatique, le tourisme hivernal et le ski ne sont plus l'assurance espérée et la réserve de nos emplois.

En 1963, à la création du Parc national, un virage décisif était pris pour sauvegarder des paysages exceptionnels et un animal emblématique : le bouquetin. Il fallait sauver cet animal après des siècles de chasse et ces paysages de la voracité des aménageurs. Le pari est réussi. Tout n'a pas été facile et beaucoup reste à faire au sein de cette charte qui n'est qu'un canevas.

Nous devons envisager un tourisme multi-saisons dont l'image et les atouts du Parc National sont une valeur inestimable. C'est un partenariat entre un territoire protégé et différentes activités économiques : l'agriculture, la sylviculture, le tourisme. Surtout, c'est la mise en commun d'une nouvelle façon d'appréhender notre territoire. En Maurienne, de St André à Bonneval et en Tarentaise, de Pralognan à Val d'Isère, ce partenariat devrait être un départ, un premier pas et un dialogue neuf vers un avenir commun. Ce n'est donc pas en séquestrant des personnes du Parc que des solutions peuvent apparaître pour le bien de tous.



Avant ...



Après ...



Le Dauphiné Libéré - Samedi 10/10/15

RÉGION EXPRESS

MAURIENNE

“Vivre en Maurienne” soutient le Parc national de la Vanoise

→ Annie Collombet et Philippe Delhomme, coprésidents de l'association environnementaliste “Vivre en Maurienne”, viennent de prendre position en regrettant que seules deux communes sur 29 aient adhéré à la charte du Parc national de la Vanoise. Ils considèrent que ce document est « la mise en commun d'une nouvelle façon d'appréhender notre territoire », alors que « le tourisme hivernal et le ski ne sont plus l'assurance espérée et la réserve de nos emplois ».

L'association condamne par ailleurs la séquestration, le 2 septembre dernier, du président, du directeur et d'un chef de secteur du PNV par des éleveurs ovins, estimant que « ce n'est pas le loup qui étrangle les éleveurs, mais bien le système libéral qui ne reconnaît pas la juste valeur du travail ».

CHARTRE

Le parc de la Vanoise amputé

→ Le parc de la Vanoise, ses glaciers, ses bouquetins... et ses habitants qui le rejettent massivement. Le premier parc national créé en France, en Savoie, va voir son territoire réduit à la portion congrue, après le refus de nombreuses communes d'adhérer à sa charte. La dernière commune doit voter demain. Pour l'heure, sur les 29 de l'aire d'adhésion, seules deux ont accepté de ratifier la charte. Ce texte, créé par une loi de 2006, engage les collectivités pour un partenariat de quinze ans avec le parc. En comptant la « zone cœur » (530 km²), hautement protégée et non concernée par le processus, le parc, créé en 1963, se trouve ainsi réduit au tiers de sa surface d'environ 2,000 km².

*FRANCE - NOUVE
De dimanche 27/9/2015*

UNE CHARTE BIEN MALMENÉE

Sur les 29 communes de l'aire optimale d'adhésion du Parc national de la Vanoise seules les communes de Peisey-Nancroix et St Martin de Belleville ont décidé d'adhérer à la charte et ainsi de prolonger le travail de partenariat entrepris avec les services du Parc national dans l'ex zone périphérique. A noter que celle-ci, siège du plus grand domaine skiable du monde, n'avait aucune réglementation particulière en matière d'environnement.

Contrairement à ce que certains colportent, le cœur du parc national (53 000 ha) reste et restera une zone protégée occupant une partie du territoire d'une vingtaine de communes : « le grand jardin des français » avait dit SAMI-VEL en 1963. Dans les autres parcs nationaux, 21 sur 28 ont adhéré dans le Mercantour, 63 sur 86 dans les Pyrénées et 46 sur 59 dans les Ecrins pour n'évoquer que des parcs situés en zone de montagne. Même si certaines communes affirment qu'elles n'ont rien contre le parc, tout porte à croire qu'elles aimeraient bien le beurre et l'argent du beurre. Elles ne veulent surtout pas avoir l'air de cautionner ce que certains appréhendent comme une nouvelle réglementation freinant le sacro-saint « développement ». Il n'en est rien, mais le jour de la fête du 15 août, dans une commune de Maurienne, des brassards « non à la charte » ont donné le ton ! Tous les prétextes sont bons, mais celui de la non-acceptation du parc depuis 2 générations de propriétaires reste en toile de fond. Toutefois, cela interroge sur la complexité de l'application des règlements et sur le manque de communication entre l'Etat en général, et des administrés inquiets de leur devenir ; le Parc national ne serait alors qu'un bouc-émissaire parmi d'autres. Histoire de mettre de l'huile sur le feu, des syndicalistes agricoles, se sentant victimes des attaques de loups, ont profité de ce contexte et des mouvements menés au niveau national par les agriculteurs, pour se manifester au moment d'une rencontre organisée à Bramans au sujet de la charte. Fallait-il aller jusqu'à préméditer une séquestration (nuit entre le 1er et 2 septembre) du Président, du Directeur et d'un agent du Parc national pour se faire entendre ? Non, il ne fallait pas aller jusqu'à une action aussi grave, inacceptable, au cours de laquelle le Président du parc s'est senti humilié, « traité comme un chien ». On aurait aimé que le Conseil d'administration du Parc soit unanimement solidaire, il n'en est rien ! Cepen-

dant, le Directeur et l'Etablissement public « Parc national » ont porté plainte ; les auteurs pourraient passer devant un Tribunal correctionnel. En attendant, (hasard ou non ?) le Préfet de Savoie est nommé en Charente-Maritime. Tout ce chaos, pour revenir à une situation pire que celle précédant la loi du 14 avril 2006, unanimement adoptée à l'Assemblée nationale, la fameuse loi GIRAN, qui a imposé la mise en chantier d'une charte. Cela a poussé au dialogue entre le Parc et les communes et au sein même des communes, mais le résultat engendre aujourd'hui une certaine amertume en Vanoise, pour ne pas



Prairie fleurie en Vanoise.

dire une confusion certaine à l'échelle de la France entière, et le besoin de passer à autre chose. Une situation que le législateur, qui souhaitait gentiment donner plus de pouvoir aux communes, n'avait sans doute pas imaginée et qui n'a pas été clarifiée par nos députés, complètement absents de la scène « Parc national » ; c'est pourtant bien eux qui votent les lois !

Christine BERNARD (Administratrice du Parc national de la Vanoise)

LES RÉCITS D'YVES

Pourquoi chercher des noises à la Vanoise ?

« Oh sois bénie, terre hospitalière de Haute Maurienne, bonne vallée millénaire qui, des éléphants du Carthaginois au tonneau puant de Charles le Chauve, vit jadis passer nombre de pèlerins, colporteurs et braconniers... » chante la demoiselle sur les bords du Ribon.

« Oh la, ma belle » lance le bourgeois à sa bergère. « Notre terre a aussi souffert des invasions et de la guerre, notre sol hier fut foulé par des hordes de barbares et de militaires venus répandre la misère... »

« Vous devriez vous taire, mignon » réplique la bergère à son compagnon, tout en baissant le ton. « Bien sûr nous fûmes envahis, humiliés, maures avant-hier, sardes hier, mais aujourd'hui, avec notre dignité retrouvée, notre terre accueille autant le loup hurlant que le cerf bramant... aujourd'hui nous sommes debout et fiers, savoyards et citoyens de la ter-

re ».

Oh, Haute Maurienne, comme nous t'aimons ! Nous aimons tes monts, tes vals, tes vaches et tes veaux, ta lumière, nous aimons tes paysans, tes moniteurs, tes artisans, hôtes bienveillants de milliers d'âmes vacantes... mais Haute Maurienne ôte nous d'un doute : ce n'est quand même pas par avidité que tu cherches des noises à la Vanoise ? Toujours plus de stations, de béton, de pognon, est-ce là ton ambition ? Bon, je dois reconnaître que je suis un peu d'accord avec toi : les parcs nationaux ne devraient pas exister car ils sont le témoignage peu glorieux de notre incapacité à développer un mode de vie respectueux du vivant. Honte à nous et à nos ancêtres. Depuis longtemps, l'homme sait qu'il est un loup pour l'homme, bien plus féroce et nuisible que celui qui harcèle tes troupeaux. Mais il a gardé la nostalgie du Jardin d'Eden et

s'est préservé quelques espaces qui lui rappellent ce temps révolu. La Vanoise est de ceux-là. Depuis tout petit je suis fier d'habiter tout près d'un bout de paradis. Tous les Mauriennais sont fiers de cela. Haute Maurienne, pourquoi nous voles-tu notre fierté ? Dis-nous que tu t'es égarée, que tu vas te ressaisir, dis-nous que le chamois et le bouquetin pourront continuer de gambader dans tes vallons, dis-nous que tu ne vas pas lacérer tes flancs de câbles d'acier simplement pour hisser et faire glisser quelques Russes fortunés...

Haute Maurienne, la montagne n'appartient pas à ceux qui l'habitent. Bien sûr, ce sont eux qui l'entretiennent, en supportent les conséquences et en tirent les bénéfices. Mais la montagne est notre mère à tous. Elle est avant tout patrimoine pour l'humanité et c'est à elle tout entière qu'elle doit profiter.

yvespasquier@free.fr

Séquestration de membres du Parc national à Bramans

Tout en comprenant la détresse des éleveurs vis à vis des attaques de loups sur leurs troupeaux, le Parc national de la Vanoise condamne fermement des méthodes d'intervention indignes d'une démocratie, dans un contexte où il a toujours privilégié le dialogue et l'appui aux éleveurs de Vanoise.

Après 15 h de séquestration, dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre, dans la salle des fêtes de Bramans, par les éleveurs ovins de Savoie, à l'issue d'une réunion publique de dialogue et d'explication sur la charte du Parc sollicitée par la maire de la commune, Guy Chaumereuil, président du conseil d'administration, Emmanuel Michau, directeur et Franck Parchoux, chef de secteur de Modane ont enfin rejoint les équipes du Parc.

Les éleveurs ont en effet pris en otage des membres du Parc en conditionnant leur libération à l'obtention d'une autorisation de 5 prélèvements effectifs de loup en Savoie et la possibilité de prélèvements en cœur de Parc national. Des décisions qui ne relèvent pas directement de l'établissement Parc national.

La séquestration, si elle n'a pas été violente, n'en a pas moins été éprouvante pour ces membres du Parc par la pression psychologique exercée, les conditions précaires et un manque d'égards durant leur détention. L'événement est grave, sans précédent dans les parcs nationaux en France. Il soude aujourd'hui l'ensemble du personnel de l'établissement qui dénonce unanimement le caractère inacceptable de ce mode d'intervention, indigne d'une démocratie.

Le Parc est relayé dans cette condamnation par tous les réseaux d'espaces naturels : Parcs Nationaux de France, Réserves Naturelles de France, la Fédération des parcs naturels régionaux, celles des conservatoires d'espaces naturels. Plusieurs parlementaires du département ont également exprimé leur désapprobation au président Guy Chaumereuil.

Il faut rappeler que le contexte juridique est étroit pour la gestion de cette espèce protégée, inscrite à la directive européenne et dans la convention de Berne. Dans les parcs nationaux où la chasse n'est pas autorisée, les tirs sont interdits dans le cadre du plan national loup piloté par le ministère de l'Écologie et soumis à l'avis du conseil national de protection de la nature. Toute ouverture serait extrêmement difficile à justifier et délicate sur le plan juridique à l'échelle européenne, nationale, et de la réglementation du Parc.

La recherche d'équilibre entre la protection de la nature et la gestion des activités pastorales, ainsi que la prise en compte de l'aspect très symbolique de l'autorisation de tir dans les cœurs de parcs nationaux sont au centre des dispositions actuelles.

L'agriculture et le pastoralisme sont des éléments forts du caractère du Parc national de la Vanoise et l'établissement affirme clairement l'objectif du maintien de cette activité sur le territoire, y compris en cœur de Parc.

Dans ce cadre, l'établissement Parc national de la Vanoise a toujours privilégié le dialogue avec les éleveurs, depuis longtemps, tant sur le terrain par ses agents, au quotidien, que dans les réunions de concertation départementale sur le loup, proposant d'ailleurs plusieurs avancées pour la gestion de ses dégâts et l'efficacité des tirs en aire d'adhésion.

Depuis plusieurs années, des mesures d'appui ont été mises en place dans le Parc, en lien étroit avec les éleveurs intéressés : protection contre le loup (réalisation d'hélicoptages de matériel de protection et d'approvisionnement de cabanes de bergers, montage de filets de protection, recherche d'animaux perdus...), amélioration du confort des éleveurs (cabanes de bergers hélicoptables) ; sensibilisation des randonneurs (au pastoralisme, au rôle des chiens de protection et aux gestes à adopter par le randonneur). Le Parc réalise par ailleurs les constats d'attaque aux côtés des autres services de l'État.

Le parc national regrette enfin que les propositions des parcs nationaux pour améliorer la situation des éleveurs en cœur de Parc, et retenues nationalement, n'aient pas trouvé un écho favorable auprès des syndicats agricoles en Savoie, lesquels font un préalable de l'autorisation de tirs en cœur de parc.

Au terme de cet épisode difficile, l'établissement Parc tient à souligner le rôle majeur du préfet de Savoie, extrêmement réactif dans cette crise, et qui a une fois de plus montré son attachement au Parc national de la Vanoise et son souci constant du maintien des équilibres économiques et environnementaux sur le territoire.

Le Parc national remercie aussi les très nombreux témoignages de soutien et de sympathie qui se sont exprimés à cette occasion et lui permettent de passer ce cap difficile.

L'établissement du Parc national de la Vanoise examinera avec le procureur de la République les poursuites judiciaires pouvant être engagées suite à ces événements.

Coup de force en Vanoise (Mountain Wilderness).

Coup de force en Vanoise République exemplaire, disait le Président...

Le 3 septembre 2015, à Grenoble.

Guy Chaumereuil, président du Parc national de la Vanoise, ainsi que le directeur du Parc national et un chef de secteur ont été séquestrés par des éleveurs ce mardi 1er septembre durant toute la nuit et la matinée qui a suivi.

La raison invoquée par les éleveurs : le ras-le-bol du loup, la réclamation d'en tuer 5 et la volonté de pouvoir les abattre au cœur même du Parc national.

Que croyez-vous qu'il advienne ? Que le préfet intime l'ordre de relâcher les trois personnes avant toute discussion ? Qu'il tienne sur le fond en arguant des conditions de dérogation nécessaires pour l'abattage de cette espèce protégée ? Que non... **il a laissé la séquestration se poursuivre et a décidé à son issue l'autorisation d'abattage de 6 loups**, sans justification pour activer cette dérogation alors que les conditions dérogatoires pour la destruction de loups sont parfaitement cadrées. Cela tout en annonçant que la ministre jugerait prochainement « *de l'opportunité d'abattre des loups dans la zone centrale du Parc* » !

On peut imaginer les agents des Parcs, les salariés des services déconcentrés de l'Etat, apprécier la manière dont ils sont soutenus, protégés dans l'exercice de leurs fonctions parfois délicates. Mais on doit surtout se questionner sur l'absence de courage politique, de sens de l'Etat de « décideurs » qui cèdent devant une voie de fait inacceptable.

Le Parc de la Vanoise pris en otage

Mountain Wilderness condamne fermement ces agissements, et est forcé de noter que sur le loup comme sur d'autres sujets, certains syndicats agricoles sont dans le coup de force permanent. Dans le cas présent, ils ont pris le Parc en otage sur des décisions qui ne relèvent pas de lui, le déstabilisant en pleine discussion sur le projet de Charte : cela n'est pas fortuit.

Car force est de constater que l'autorisation du tir de défense en cœur du Parc national des Cévennes accordée par l'Etat n'est que la première étape d'un lâchage plus général de l'Etat sur cette question, sur laquelle avait été tenue jusqu'ici une ligne solide. Force est de constater également que quelles que soient les mesures prises, elles ne sont jamais jugées suffisantes par certains tant qu'elles ne visent pas l'éradication de l'espèce.

Une coexistence est possible entre les grands prédateurs et l'Homme

Mountain Wilderness considère que le retour naturel des loups issus des populations italiennes dans tout l'arc alpin participe à la restauration de la biodiversité montagnarde. Sans nier pour autant les difficultés que cela crée tout particulièrement pour le pastoralisme et la richesse qu'il représente, Mountain Wilderness pense qu'une coexistence est possible entre les grands prédateurs et l'Homme.

Les espaces protégés ont été les premiers et les plus engagés pour répondre à ce défi. Un soutien matériel et logistique a été mis en œuvre avec de l'argent public dans nombre de Parcs nationaux et de réserves naturelles : filets, cabanes de surveillance, financement d'aide-bergers, rotations hélicoptère pour porter le matériel. Des propositions récentes ont été faites par les directeurs des Parcs où le loup est présent.

Comme les autres acteurs de la protection de l'environnement, le Parc national de la Vanoise est fortement conscient de la difficulté des éleveurs face à la prédation. Le Parc, par la politique mise en place par la direction et avec l'appui de son Conseil d'administration (dont des élus et un représentant agricole) soutient les éleveurs face à la prédation du loup. Si avant ce coup de force il n'a pas été question de tir de destruction du loup en zone cœur du Parc, c'est peut-être aussi que le territoire du cœur du Parc, largement au-dessus de 2000m d'altitude, n'est pas l'habitat du loup. Il passe dans ces zones mais n'y reste pas. Son habitat sont les vallées et les forêts autour du cœur.

Le Parc de la Vanoise est un allié pour la filière ovine

Le Parc de la Vanoise, comme nombre d'autres espaces protégés, est un allié pour la filière ovine. Pas un ennemi.

La valorisation des alpages, les circuits courts de consommation, la recherche de labellisation de la viande de montagne font partie des objectifs de la charte et sont là pour renforcer la filière économiquement.

C'est d'ailleurs le cas de toutes les chartes des Parcs montagnards, qui précisent que l'un des enjeux majeurs est de maintenir le pastoralisme pour des raisons économiques et patrimoniale.

Mountain Wilderness demande aux pouvoirs publics et à tous les partenaires concernés de chercher ensemble à mettre en œuvre dans une cohérence transfrontalière les solutions permettant que les grands prédateurs aient leur place aux côtés des activités humaines en milieu montagnard, préservant ainsi une part de la wilderness. Les Parcs ont pour mission de préserver l'espace naturel et la biodiversité ; ils se sont aussi donné pour mission de préserver les équilibres entre espèces animales et activités humaines. La réflexion autour des chartes, la concertation au sein des espaces de débat du Parc, en premier lieu desquels le conseil d'administration, sont les outils de confrontations des idées et doivent permettre de gérer ces problèmes en tenant compte des différents enjeux posés. **L'Etat doit respecter la ligne conductrice claire définie par la convention de Berne et la loi régissant les Parcs nationaux, et se donner les moyens de la mettre en application.**

Mais les solutions devront être construites ensemble, en tenant compte des différents enjeux sur le long terme : elles ne pourront pas l'être en réponse à la force physique et à l'intimidation.

Place ici à la parole contraire de Mr. Marcel Damé ... ainsi, les « ayatollas verts » prouveront à ce « brave homme » qu'ils sont aussi respectueux de l'opinion des autres, et qu'une société apaisée ne se construit pas sur un combat à mort entre 2 camps opposés !

Complainte des « ayatollas verts »

Nous avons lu avec incrédulité la publication de soutien d'un « groupuscule activiste vert » sous les signatures de Annie Collombet et Philippe Delhomme.

A force de mépris des professionnels de nos vallées (éleveurs, agriculteurs, guides etc...), ces gens oublient quelques éléments essentiels.

1° nous osons dire que les **terres** sur lesquelles s'est implanté le PNV **ont des propriétaires**. Sauf à vouloir collectiviser par expropriation et/ou spoliation des terres ancestralement exploitées par nos habitants, il est fait fi de trop d'éléments. Empêcher objectivement par des observations malvenues un éleveur d'approcher ses outils de traite des lieux de pacages de ses bêtes a-t-il un sens ? Interdire à des propriétaires de chalets d'approcher de leurs demeures est une contestation de la libre disposition de ses biens et d'un usage en bon père de famille. A quand les « ausweiss » généralisés avec couvre feu ? Actuellement les personnes prises en otages sont les producteurs et les propriétaires terriens. Si la violence n'est jamais une réponse appropriée aux problèmes, la première violence est d'abord celle des technocrates du PNV qui agissent sans discernement et en absence de toute cohérence historique et économique, même si notre économie ne plait pas à quelques uns !

2° **le loup** : il n'est pas « garou » mais bien un prédateur aveugle qui en tuant le bétail, tue ceux qui vivent de cette digne activité. Le corollaire du loup est le patou...est-il réellement « chien de protection » ou « chien d'agression » envers les randonneurs et promeneurs ? Ensuite, lorsque la montagne ne sera plus pâturée, on constatera la dégradation de la végétation avec les avalanches accrues sur les pentes envahies de droses. La montagne actuelle est le résultat de siècles de soins et de travail. Vouloir objectivement que l'homme n'y soit plus résident et ouvrier mais simple passager est indigne d'une écologie de sagesse dans laquelle l'homme a toute sa place comme jardinier de la nature.

3° Annexer le mot « **Vanoise** » en faisant croire abusivement que si la Vanoise existe c'est « grâce au Parc » est une tromperie. La Vanoise existe depuis des millénaires. Dans des descriptions encore récentes des 13^{ème} et 14^{ème} siècles, la Vanoise était reconnue comme un lieu de culture, d'échanges, de passages. Il est ainsi légitime que nos communes puissent se prévaloir de « Vanoise » sans pour autant entrer en vassalité avec des étrangers à notre histoire et nos terres !

4° Quelle conception de la **démocratie** ont donc les signataires de « Vivre et agir en Maurienne » ? A aucun moment ils ne se demandent pourquoi seules 2 communes dont la surface dans le PNV est marginale ont adhéré à la charte ! Sans doute l'espérance de subsides supplémentaires dans l'habituel jeu de la carotte et du bâton n'est-elle pas à écarter !

5° **le bouquetin** sauvé ? Parlons en alors que plusieurs centaines d'animaux sont en passe « d'abattage » (Cf « Le monde » 08/10/2015) en haute Savoie... pas tellement éloignée de la Vanoise !

En conclusion : la violence n'est pas une réponse adéquate aux questions de notre monde. Encore faut-il que la violence faite par une administration ne fonctionnant que pour ses intérêts « pro domo » à l'encontre de nos populations ne soit pas à l'origine d'un « ras le bol » généralisé. Lorsque les gens n'ont plus d'espoir, tout est possible, y compris malheureusement le pire.

Marcel Damé